

Lettre R.A.R

Ouverte

Monsieur Jean Claude GAUDIN,
Président de la Métropole
Aix Marseille Provence
Monsieur Pascal MONTECOT,
Président du Comité Technique
de la Métropole Aix Marseille Provence
Monsieur Jean Claude GONDARD,
Directeur Général des Services
de la Métropole Aix Marseille Provence

Marseille le, 23 février 2018

Monsieur le Président de la Métropole,
Monsieur le Président du Comité Technique,
Monsieur le Directeur Général des Services,

La Métropole Aix Marseille Provence que vous représentez, a fait le choix de répondre à l'ordonnance rendue par le Tribunal Administratif de Marseille, en date du 20 février dernier, concernant le référé de suspension sur la délibération N°FAG089-3108/17/CM concernant le temps de travail, par voie de presse.

Nous ne vous cachons pas que nous aurions souhaité une réponse en direction des agents et des organisations syndicales qui sont à l'origine de ce recours.

Nous venons aujourd'hui, sur la base de cette décision de justice, vous demander de nous recevoir afin que nous vous soumettions nos propositions quant au plan de travail que nous souhaiterions établir avec vous pour la rédaction d'une charte de temps de travail qui pourra ensuite déboucher sur une nouvelle délibération.

Nous souhaitons que ce plan de travail, comme nous l'avions déjà réclamé auprès de la DGARH, puisse s'établir sur des bases solides comprenant le besoin des usagers, l'organisation des services et en respectant l'équilibre nécessaire pour les agents, entre vie professionnelle et vie familiale. Tout cela bien sûr, comme vous vous plaisez à nous le rappeler, dans le respect de la loi et des décrets qui régissent notre statut.

De plus, nous vous demandons de retirer de l'ordre du jour du prochain comité technique, le point sur les horaires variables, qui n'a plus lieu d'être au vu de l'ordonnance de suspension, rendue par le Tribunal Administratif de Marseille.

Nous vous demandons également de communiquer au plus vite à l'ensemble des agents l'arrêt de la procédure en cours, qui consiste au retour des formulaires de choix des horaires des agents.

Dans l'attente d'une réponse rapide et positive dans l'intérêt du service public,

Les membres Elus au Comité Technique des organisations : FSU, CGT, UNSA et CFE-CGC, CFTC, FAFPT, CFDT

Copie à l'ensemble des agents de la Métropole Aix Marseille Provence.